



UNE GOUVERNANCE

POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

DOCUMENT DE SYNTHÈSE AU 31 DÉCEMBRE 2013



sommaire

pages	
2 ▶ 6	PRÉAMBULE
7	1. UNE MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS EST LANCÉE
	<u>EXIGENCE 1.1</u>
	FAVORISER UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE
	» COMMENT ASSURER UN DIALOGUE OUVERT À TOUS ?
	» COMMENT MOBILISER ?
8	<u>EXIGENCE 1.2</u>
	REFONDER LE CADRE DE COOPÉRATION AU SEIN DU RÉSEAU DE LA CSTI
	DANS UN SOUCI DE DIALOGUE ET D'OUVERTURE
	» COMMENT PROGRESSER DANS L'INTÉGRATION DE TOUS LES ACTEURS QUI INTERVIENNENT DANS LE PAYSAGE DE LA CSTI ET FACILITER DES LIENS TRANSVERSAUX DANS ET ENTRE LES RÉGIONS ?
	» COMMENT ASSURER UNE REPRÉSENTATIVITÉ SATISFAISANTE ?
10	<u>EXIGENCE 1.3</u>
	CRÉER UNE RICHESSE COLLECTIVE NOUVELLE, DANS UN SOUCI D'EXCELLENCE, D'INNOVATION ET DE DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES
	» COMMENT DÉCLOISONNER DES ACTIONS DISPARATES ? COMMENT PARTAGER DES BONNES PRATIQUES ?
	2. UNE GOUVERNANCE NATIONALE S'EST ORGANISÉE, AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES TERRITOIRES
	<u>EXIGENCE 2.1</u>
	ASSURER UNE CO-RÉFLEXION PERMANENTE ARTICULANT LE NIVEAU NATIONAL ET LE NIVEAU LOCAL
	» COMMENT ASSURER UNE BONNE REPRÉSENTATION DE TOUS LES ACTEURS AU NIVEAU DES INSTANCES DE PILOTAGE ?
	» COMMENT GARANTIR UN VRAI DIALOGUE ENTRE L'ÉTAT ET LE TERRAIN ?
11	<u>EXIGENCE 2.2</u>
	INTÉGRER LA CSTI DANS LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES
	» COMMENT FAIRE ÉMERGER ET RAYONNER LES RÉFLEXIONS COLLECTIVES MENÉES ?
	» COMMENT POSITIONNER LA CSTI AU NIVEAU INTERMINISTÉRIEL ?
14	<u>EXIGENCE 2.3</u>
	ASSURER LE FINANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS NATIONAUX ET TERRITORIAUX DANS UN SCHÉMA DE GOUVERNANCE LÉGITIME ET TRANSPARENT
	» COMMENT APPORTER SUFFISAMMENT DE MOYENS POUR LA CSTI ET LES PROJETS DE TOUS SES ACTEURS ?
	» COMMENT ASSURER L'AFFECTATION ÉQUILIBRÉE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ?
16	CONCLUSION
	UNE DYNAMIQUE BIEN ENGAGÉE... PLEINE DE PROMESSES POUR L'AVENIR
	LA COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE LA CSTI
17	LES PÔLES TERRITORIAUX DE RÉFÉRENCE (PTR)
18/19	LETTRES ET DÉCRETS

AESR Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche)

CSTI (Culture scientifique, technique et industrielle)

ESTIM (Égalité d'accès aux sciences, aux technologies, à l'innovation et au multimédia)

PTR (Pôle territorial de référence)

PNR (Pôle national de référence)



En janvier 2011, Universcience, en tant qu'établissement public national, se voyait confier la mission de mobiliser l'ensemble des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) pour accroître l'impact et la visibilité de ce secteur. Il s'agissait en particulier de faire mieux reconnaître le rôle de la CSTI au service de la société de la connaissance, de l'innovation et de la culture mais également de renouveler les formes de médiation.

Défi important que j'ai relevé, avec l'aide des équipes d'Universcience, convaincue qu'il fallait donner à la CSTI les moyens de changer d'échelle.

Défi passionnant puisqu'il fallait inventer de nouvelles façons d'animer les relations entre les ministères, les territoires et les acteurs de terrain.

Défi délicat puisque nous devons surmonter les doutes de nos partenaires face à ce qui pouvait être perçu comme un signe de centralisation.

Avec tous les acteurs qui ont bien voulu faire confiance à Universcience, et en partenariat avec l'AMSCIT, une mobilisation sans précédent s'est effectuée, des instances de dialogue se sont mises en place, instances qui ont su jouer pleinement leur rôle au moment, important, des consultations nationales sur les politiques publiques de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation et de la culture.

La dynamique est désormais lancée et des initiatives émergent : la culture scientifique, technique et industrielle est reconnue à part entière dans les politiques publiques ;

l'agenda stratégique de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur en fait une de ses priorités ; le Commissariat général à l'investissement lui confirme son soutien ; les régions s'en emparent pleinement dans leurs stratégies territoriales.

Aujourd'hui, il faut poursuivre la recherche d'une bonne articulation entre les niveaux national et local, compléter et consolider le réseau des pôles territoriaux de référence, soutenir les acteurs. L'enjeu pour l'avenir de la CSTI reste de donner aux structures et aux réseaux qui les animent des moyens leur permettant à la fois d'inscrire leur action dans la durée, de gagner en impact et en professionnalisation, mais aussi de développer des projets innovants pour et avec leurs publics.

Cette structuration est une chance pour la communauté de la CSTI afin d'être mieux préparée aux enjeux essentiels qui la concerne et je suis heureuse d'avoir accepté et porté cette mission.

Ce document retrace les étapes de cette ambition partagée, les défis relevés, les propositions exprimées et se veut un outil au service de tous ceux qui continuent à écrire les pages de la culture scientifique, technique et industrielle.

Claudie Haigneré

Présidente d'Universcience et du Conseil national de la CSTI

LE CALENDRIER



2009	DÉCEMBRE 2009 Création d'Universcience par décret publié au JO	SEPTEMBRE 2010 1 ^{er} forum national de la CSTI (400 acteurs présents)	DÉCEMBRE 2010 Lettre de mission des 2 ministres de tutelle (MESR et MCC) à Universcience	JANVIER 2011 Début de la gestion des crédits de la CSTI	FÉVRIER 2011 Dépôt du projet ESTIM en réponse à l'appel à projet des IA
	↑ Juin 2010 ————— mission de l'inspection générale de l'administration de la culture ————— mars 2011 ↑				
	SEPTEMBRE 2011 Finalisation d'un schéma organisationnel	SEPTEMBRE 2011 Projet ESTIM retenu par le CGI	JANVIER 2012 Année 2 de la gestion des crédits de la CSTI	FÉVRIER - MARS 2012 Lancement des consultations pour la constitution des PTR auprès des préfets	MARS 2012 Installation du Conseil national, du Comité opérationnel Lancement du projet ESTIM
	AVRIL 2012 Décret n° 2012-572 relatif au Conseil national de la CSTI instituant 3 piliers de gouvernance	MAI 2012 Constitution des PTR	MAI 2012 Accord-cadre de partenariat Amcsti-Universcience	OCTOBRE 2012 Contribution du Comité opérationnel et du Conseil national de la CSTI aux AESR	DÉCEMBRE 2012 2 ^e Forum national de la culture scientifique, technique et industrielle
	JANVIER 2013 Année 3 de la gestion des crédits	MAI 2013 Agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation	SEPTEMBRE 2013 Mise en place du 22 ^e PTR	DÉCEMBRE 2013 10 ^e Forum territorial	JANVIER 2014 3 ^e Forum national (29 et 30 janvier 2014)

LES CHIFFRES CLÉS

- 3 conseils nationaux
- 5 comités opérationnels
- 6 réunions PTR
- 14 éditions de la Lettre de la CSTI
- 3 forums nationaux
- 10 forums territoriaux au 16 décembre 2013
- Plus de 30 déplacements à la rencontre des acteurs du territoire 2010 - 2013

2014

MEMBRES DU GROUPE NATIONAL DE RÉFÉRENCE (GNR)

Acteurs de la CSTI

AMCSTI (Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique et technique)

Association des planétariums de langue française (APLF)
CCSTI Grenoble

Cirasti (Collectif interassociatif pour la réalisation d'activités scientifiques et techniques internationales)

Les Petits Débrouillards

Muséum national d'Histoire naturelle

Observatoire de Paris

Ocim (Office de coopération et d'information muséales)

Planète Sciences

Universcience

Collectivités territoriales

Assemblée des départements de France (ADF)

Association des maires de France (AMF)

Association des maires de grandes villes de France (AMGVF)

Association des régions de France (ARF)

Communauté urbaine du Grand Nancy

Fédération des maires des villes moyennes (FMVM)

État

Association des Drac

Association des DRRT

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

Recherche /industrie/enseignement supérieur

Académie des technologies

Agence nationale de la recherche (ANR)

Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

Conférence des présidents d'universités (CPU)

Presse

Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR)

LA CONCEPTION DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE : UN TRAVAIL DE DIALOGUE PRÉALABLE

Aux termes de son décret de création, publié le 4 décembre 2009, Universcience, l'établissement public réunissant la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte, devient le pôle national de référence pour la CSTI. À la demande des ministres de tutelle (Enseignement supérieur et Recherche, et Culture et Communication), l'établissement se voit confier la mission de :

- **féderer** les acteurs au sein d'une nouvelle gouvernance garante de la concertation et de la prise en considération des intérêts de chacun, outil du dialogue permanent de l'État avec le terrain ;
- **stimuler** des projets de médiation innovants ;
- **contribuer** à élargir les publics.

L'objectif était qu'une nouvelle gouvernance puisse se mettre en place graduellement à partir de l'année 2011 avec l'ambition, *in fine*, de permettre un meilleur impact et une plus grande visibilité à la CSTI. Cette mission a été accompagnée par l'analyse des Inspections générales de l'Administration de l'Éducation et de la Recherche, et de l'Administration de la Culture. Il a fallu deux années de préparation durant lesquelles Universcience est allé à la rencontre de nombreux acteurs dans leur territoire, dans l'objectif de mieux connaître leurs besoins et propositions en la matière. Ensemble, ils ont dégagé un schéma de la gouvernance et en ont dessiné les contours, les missions, la composition.

DE NOMBREUSES RENCONTRES DE TRAVAIL

Pour mener à bien cette mission, Universcience a souhaité associer le plus grand nombre possible d'acteurs représentatifs : un groupe de travail composé de personnalités et d'experts issus des différentes familles d'acteurs a ainsi été très tôt constitué afin de partager la vision et la connaissance du terrain de chacun. Il s'agit du Groupe national de référence (GNR) – qui a fait suite au Comité de pilotage de l'organisation du Forum territorial et qui s'est réuni de janvier 2010 à juin 2011. Parallèlement, les acteurs de la CSTI ont également été informés et consultés à l'occasion de nombreuses rencontres en région et de réunions avec les institutions et réseaux concernés.

Un premier Forum national de la culture scientifique et technique s'est tenu en septembre 2010 à la Cité des sciences et de l'industrie. Avec plus de 400 participants présents, ce forum a marqué le point de départ d'une mobilisation collective pour une même ambition : construire ensemble les conditions d'une CSTI plus lisible, audible et cohérente, qui pourrait dès lors mieux s'inscrire dans les politiques territoriales et nationales. Ce rassemblement des acteurs a permis l'expression libre de questionnements, d'inquiétudes et d'attentes. Il a aussi été l'occasion de dégager des axes de travail utiles autour des questions suivantes : quels modèles d'organisation à l'échelle des territoires ? Quelles nouvelles ressources pour la CSTI ? Quelle gouvernance nationale ?

Ce moment de réflexion collective a été nourri par le livre blanc de la CSTI, réalisé par l'Association des musées et des centres pour le développement de la Culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI). Celui-ci émettait plusieurs propositions, parmi lesquelles :

- **assurer et favoriser** le renforcement de la CSTI ;
- **disposer** d'un réseau fort d'acteurs régionaux ;
- **mettre en place** des instances indépendantes et transparentes
- **sanctuariser** les fonds nationaux alloués à la mission de régionalisation ;
- **conserver** la diversité structurelle des acteurs, respecter l'identité territoriale et reconnaître la plus-value territoriale en vue de coopérations équilibrées entre les acteurs régionaux et l'opérateur national ;
- **pérenniser** et renforcer le label Science, Culture et Innovation, outil de visibilité et de professionnalisation de l'ensemble du réseau.

LE RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

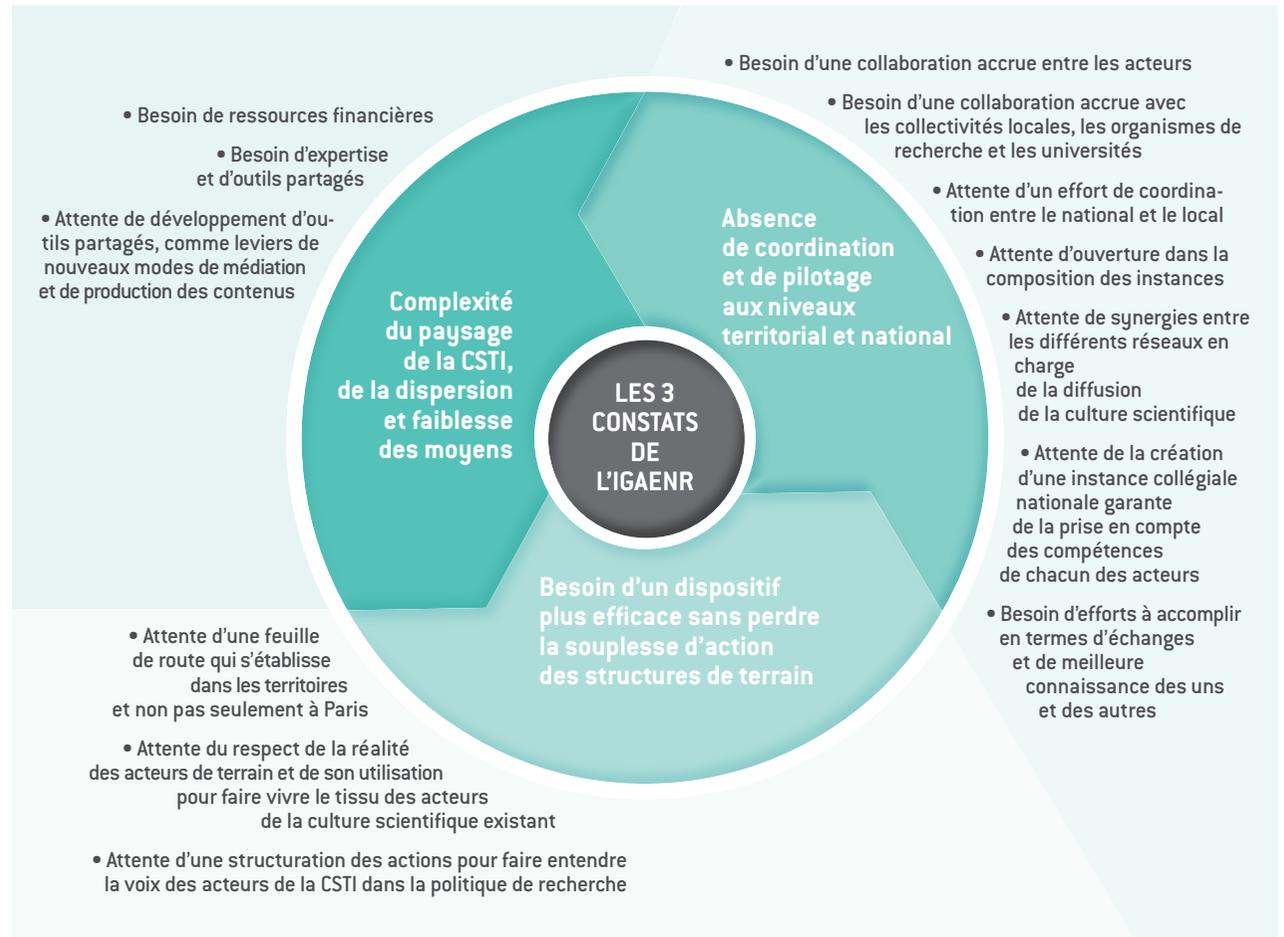
Cette concertation menée par Universcience avec les acteurs, et qui a duré presque deux ans, s'est adossée aux travaux conduits en 2010-2011 par l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et l'Inspection générale des Affaires culturelles.

Le rapport que la mission d'inspection a rendu aux ministres en avril 2011 a émis des recommandations pour la mise en place du pôle national de référence, avec notamment trois principes d'organisation : décentralisation fonctionnelle, subsidiarité et service. Ces deux réflexions, conduites respectivement par Universcience et l'IGAENR, se sont enrichies mutuellement jusqu'à se rejoindre dans un constat et des propositions similaires. Toute cette démarche de concertation a permis de reconnaître et de montrer la richesse du principe de l'innovation collective. Restait à la concrétiser dans la mise en œuvre et l'animation de la gouvernance : comment favoriser une meilleure synergie entre tous les acteurs, alliant objectifs et volontés d'une politique nationale aux dynamiques territoriales ?

LE SCHÉMA DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La nouvelle gouvernance repose sur plusieurs instances installées par un décret publié en avril 2012 :

- **Le Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle** : il élabore les grandes orientations et les recommandations transmises au gouvernement.
- **Les pôles territoriaux de référence (PTR)** : ils ont pour rôle de faciliter les actions de culture scientifique et technique sur l'ensemble des territoires en animant le réseau régional d'acteurs et en l'articulant avec le niveau national ; ils élaborent des propositions de mutualisation des ressources, d'expertises et d'actions collectives dans l'objectif du changement d'échelle voulu par les pouvoirs publics pour la CSTI.
- **Le Comité opérationnel** : il assure le lien entre ces pôles et le Conseil national.
- **Des commissions thématiques** : elles doivent rassembler différents acteurs de la CSTI sur un thème donné avec pour but d'alimenter la réflexion au niveau territorial et national.
- **Universcience** assure une fonction de coordination et de service tant à l'égard du grand public que des professionnels de la CSTI.



Mise en parallèle des remarques de la CSTI face aux constats de l'IGAENR



Les instances de la gouvernance

1. UNE MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS EST LANCÉE

La première ambition était de structurer les acteurs de la CSTI au niveau des territoires, construire une organisation qui rassemble sans logique de compétition ni exclusion.

À la suite du constat initial et partagé d'une grande profusion d'acteurs très divers et peu mis en réseau, la nécessité d'une coordination territoriale renforcée s'est immédiatement imposée : Universcience s'est donc attaché à encourager la structuration des acteurs de la CSTI en réseaux collaboratifs pour améliorer les dynamiques territoriales.

La question à laquelle il fallait apporter réponse était : comment améliorer les logiques de rassemblement pour faire émerger et reconnaître des structures sur le territoire et les mettre davantage en réseau ? L'émergence des pôles territoriaux de référence dans chacun de leur territoire, pivot essentiel d'un changement d'échelle et d'une coordination renforcée avec et entre les acteurs locaux, a été au centre de tout le dispositif.

Faire vivre le débat Animer Structurer
Rassembler Partager Valoriser Mutualiser
Associer Intégrer Faire reconnaître

EXIGENCE 1.1

FAVORISER UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE

» COMMENT ASSURER UN DIALOGUE OUVERT À TOUS ?

LE DÉFI - Prendre en compte toutes les dynamiques de terrain
De la réflexion sur la gouvernance au déploiement effectif de celle-ci, Universcience s'est mobilisé dans un souci de dialogue permanent et d'écoute. De multiples déplacements à travers la France ont permis, et permettent encore, d'entendre toutes les parties prenantes : qu'il s'agisse des centres de sciences, des universités, des musées, des muséums, des associations, des collectivités, sans oublier les organismes de recherche et leurs alliances... tous ont été encouragés à exprimer leurs points de vue.

« J'essaie de me déplacer autant que possible en région, ayant un rôle de représentante du pôle national et de facilitateur de dialogue. Je suis, bien évidemment, très à l'écoute. »

Claudie Haigneré, lors du Forum national de 2012

Une attention particulière a été portée aux collectivités : les responsables de culture scientifique et technique des conseils régionaux ont été réunis plusieurs fois par Universcience afin d'échanger sur l'actualité de la gouvernance, l'actualité ministérielle et surtout pour discuter des projets et initiatives en région. L'Association des régions de France (ARF) a mis la culture scientifique et technique à l'agenda de la Commission recherche et enseignement supérieur.

» COMMENT MOBILISER ?

LE DÉFI - Rassembler les acteurs autour d'une même ambition, autour de projets communs

Les échanges entre les acteurs des territoires se sont cristallisés lors du Forum national du 11 décembre 2012 et ont permis de progresser vers une vision et une ambition communes. Ce 2^e Forum national de la culture scientifique et technique, qui a eu lieu à la Cité des sciences et de l'industrie, à l'initiative d'Universcience, et en partenariat avec l'AMCSTI, a rassemblé l'ensemble des acteurs, ministères, acteurs publics, acteurs régionaux tels que les centres de sciences, les musées scientifiques et techniques, les universités, les organismes de recherche, les associations et les entreprises. Il a été un point d'étape important dans la mise en place de la gouvernance et dans la réflexion sur les orientations publiques liées à la CSTI (Enseignement supérieur, Éducation nationale, Éducation culturelle).

Moment privilégié de rencontre et d'échange, le Forum national a en particulier permis une mobilisation collective, un partage d'expériences, ainsi qu'une remontée des besoins et des difficultés. Les actes de la journée gardent trace de l'ambition partagée de rester mobilisés dans cet effort de structuration et de mise en réseau.

Forum national du 11 décembre 2012

Un partage d'expériences et de débats tournés vers l'action et le "faire-ensemble".

Laurent Beauvais, président du Conseil régional de Basse-Normandie, président de la commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation de l'Association des régions de France :

« Les régions qui portent des projets de développement territoriaux qui coordonnent, fédèrent, animent, et parfois prennent des risques, ont besoin de s'impliquer. Dans les actions que chaque région mène, nous pouvons aller plus loin dans la formation des chercheurs, en demandant aux doctorants d'intervenir durant quelques heures sur diverses problématiques. Les PTR, le pôle national y contribueront. [...] Outre les régions, sont aussi à prendre en compte les territoires, les métropoles, les grandes villes qui font valoir leur bien-fondé à exprimer des stratégies. Nous devons travailler ensemble. La région peut constituer un échelon de responsabilité, de coordination. »

Yves Lichtenberger, Commissariat aux investissements d'avenir, directeur du programme

emploi, égalité des chances : *« Ensemble, sur un même territoire, partageant un même public, nous pouvons mettre en musique cette accumulation de piqûres de rappel, permettant cet ancrage et cet accès à la science que nous n'arrivons pas à produire autrement. [...] Ainsi, nous voyions ce matin, hésitant entre ces diverses définitions du territoire, les PTR s'assumer tour à tour comme délégation ou porte-parole, comme fédérateur régional, mais aussi comme incubateur de projets et par fois même comme expérimentateur. »*

EXIGENCE 1.2

REFONDER LE CADRE DE COOPÉRATION AU SEIN DU RÉSEAU DE LA CSTI DANS UN SOUCI DE DIALOGUE ET D'OUVERTURE

COMMENT PROGRESSER DANS L'INTÉGRATION DE TOUS LES ACTEURS QUI INTERVIENNENT DANS LE PAYSAGE DE LA CSTI ?

LE DÉFI - Faciliter les liens dans et entre les régions

Maillage et décloisonnement au sein et entre les territoires : tels sont les objectifs assignés aux pôles territoriaux de référence (PTR). Réseaux d'acteurs animés par une structure référente sur le territoire, ils permettent la déclinaison de stratégies territoriales tout en constituant la courroie facilitatrice du dialogue entre les acteurs de la CSTI et les instances nationales.

Ouverts à toutes les familles d'acteurs, ils s'engagent dans un processus de décloisonnement et de co-construction vertueux, et seront en première ligne dans l'élaboration des stratégies territoriales de CSTI. Partage de bonnes pratiques, recherche de mutualisation de ressources et de moyens... les pôles territoriaux ont pour mission d'animer le réseau local tout en proposant des formes d'actions collectives. Ils coopèrent avec les instances nationales de la gouvernance, en faisant circuler l'information dans un sens comme dans l'autre.

L'un des défis a été, pour les PTR et leurs référents, de s'approprier leur rôle. Lors du Forum national de 2012, ils ont été perçus, d'après les échanges, comme un outil apprécié, mais pour lequel persistaient encore de nombreuses interrogations relatives à leur rôle, leur structuration, leur fonctionnement, l'articulation qu'ils permettent entre le national et le territorial.

Les PTR n'ont pas vocation à fonctionner selon un modèle unique, mais à trouver les modalités les plus adaptées fondées sur une même logique de partenariat : fédérer, faciliter la mutualisation d'outils et de services, favoriser la conduite d'actions de culture scientifique et technique sur les territoires, faire

remonter les initiatives locales, ainsi que les besoins des réseaux... Aujourd'hui au nombre de 22, ils constituent un échelon efficace : ces pôles structurés sur le territoire sont une instance de dialogue et de liens entre les acteurs d'un même territoire, qui devraient perdurer dans le cadre de l'évolution des compétences des régions dans le domaine de la CSTI.

Afin de garantir une transversalité entre les régions, Université réunit régulièrement les référents des PTR pour travailler sur des sujets d'intérêt général ou sur la mise en œuvre des projets ESTIM-Gouvernance et ESTIM-Numérique qui déploient plusieurs dispositifs à leur intention, pour partager les informations et les questionnements.

Les forums territoriaux : des temps forts pour la mise en réseau de compétences et de savoir-faire dans les territoires

L'organisation de forums territoriaux, ateliers de travail réunissant les acteurs de la culture scientifique actifs sur un territoire, accompagne la structuration des acteurs, en favorisant le dialogue et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs.

Une dizaine de forums déjà organisés :

- Champagne-Ardenne : 30 novembre 2012, à Châlons-en-Champagne
- Provence-Alpes Côte d'Azur : 22 mars 2013, à Roussillon
- Corse : 10 juin 2013, à Ajaccio
- Picardie : 11 juin 2013, à Beauvais
- Nord-Pas de Calais : 15 octobre 2013, à Tourcoing
- Région-Centre : 15 novembre 2013, à Orléans
- Basse-Normandie : 28 novembre 2013, à Caen
- Guyane : 5 décembre 2013
- Alsace : 11 décembre 2013, à Strasbourg
- La Réunion : 16 décembre 2013

Retour sur le Forum territorial PACA de la culture scientifique technique et industrielle « Comment tisser des partenariats locaux ? » (22 mars 2013, à Roussillon)

Les échanges ont permis de valoriser divers leviers de succès à mettre en œuvre :

- « Co-construire ensemble. Favoriser les rencontres, faire connaître les chaînes qui se tissent entre productions et savoirs et développement des technologies. »
- « S'appuyer sur les liens entre les entreprises et le social et le politique c'est-à-dire la chambre de commerce, les incubateurs et les pôles de compétitivité. Et puis développer d'autres angles que seraient le tourisme, l'économie sociale et solidaire. »
- « Travailler à long terme, avoir un langage commun, avoir des objectifs conjoints, innover, travailler en concertation. »
- « Créer des temps de rencontre et des moments de convergence, créer des relations inter-individuelles et partager des regards ou des objectifs, la force de l'échange interpersonnel. »

Retour sur le forum territorial Champagne-Ardennes (30 nov. 2012, à Châlons-en-Champagne)

- « En vous mutualisant et en vous coordonnant, vous avez tous réussi à donner à la culture scientifique une envergure et une portée plus importante qu'elles n'étaient auparavant quand bien même les moyens alloués n'ont pas augmenté. (DDRT) la mutualisation est bénéfique aux communes rurales. Elle pourrait offrir aux associations locales une sorte de « catalogue » de sujets dans lesquelles elles pourraient puiser, ainsi que des moyens. (Association pour le patrimoine industriel de Champagne Ardennes). »
- « L'objectif des PTR est aussi de jouer le rôle de plaque tournante qui repère, coordonne, accompagne et conseille (Accustica, CCSTI référent du PTR). »

COMMENT ASSURER UNE REPRÉSENTATIVITÉ SATISFAISANTE ?

LE DÉFI - Donner toute sa place à chacun

Les PTR ont été composés de façon à refléter la diversité des acteurs du territoire pour qu'ils soient en mesure de mettre en place des actions d'envergure.

Dès le début des réflexions, le GNR s'est interrogé sur la mise en place des PTR, notamment sur les conditions qui permettraient à ces organes territoriaux de remplir leur fonction d'articulation entre les niveaux territoriaux et le niveau national d'une part, et des acteurs d'un territoire entre eux d'autre part. Les acteurs choisis pour animer ces plateformes territoriales devaient avoir la légitimité leur assurant la capacité d'animer un réseau. Leur identification a été prise en charge au niveau territorial : elle a été proposée par les préfets de région, après consultation du président du conseil régional, de la DRRT, de la DRAC et du recteur.

La composition de ces instances a également été élaborée selon la situation particulière du territoire concerné, pour favoriser les réseaux existants et reconnus localement. C'est ainsi que, dans certains cas, le PTR est animé par une structure unique qui avait déjà vocation à assurer l'animation du territoire et de ses acteurs (cas des structures bénéficiant du label Sciences Culture Innovation). Dans d'autres, le PTR est composé d'un consortium d'acteurs préexistants (cas de la Lorraine et des Pays de la Loire, par exemple). Dans d'autres encore, un co-pilotage État-région est mis en place ou encore un réseau *ad hoc* (cas de l'Alsace, de la Lorraine...).

Les pôles territoriaux de référence (PTR) en France



EXIGENCE 1.3**CRÉER UNE RICHESSE COLLECTIVE NOUVELLE, DANS UN SOUCI D'EXCELLENCE, D'INNOVATION ET DE DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES****» COMMENT PARTAGER DES BONNES PRATIQUES ? COMMENT DÉCLOISONNER DES ACTIONS DISPARATES ?****LE DÉFI - Développer des outils de valorisation des initiatives menées sur tout le territoire**

Pour accélérer et faciliter la structuration des acteurs de la CSTI, pour impulser au niveau national et territorial une politique partagée de CSTI, tout en démultipliant l'impact des actions auprès du public, il fallait construire des outils pour mieux travailler ensemble.

Ces outils ont été mis en place peu à peu, avec la participation des acteurs du terrain qui les font vivre au quotidien.

Le site « **À la une des régions** » permet de valoriser les actions et initiatives des territoires. Accessible depuis le portail universcience.fr, ce site est co-produit avec l'AMCSTI, dans le prolongement de l'agenda de la culture scientifique [L'Écho des régions en 1998, puis l'agenda de la culture scientifique lancé en 2009]. Il présente une sélection mensuelle d'actualités régionales de la CSTI, dans l'objectif de donner une visibilité nationale aux régions. Cette nouvelle version a été souhaitée plus collaborative : elle associe différentes structures en régions – les « contributeurs régionaux » – qui transmettent une sélection d'actualités représentatives des actions de CSTI menées dans leur région, alimentant directement le portail national. Ce site a vocation à s'intégrer dans le portail ESTIM.

Les plateformes numériques territoriales rejoignent le même objectif. Ces plateformes, qui seront connectées au portail national de la CSTI, ont pour but d'accroître la capacité de rayonnement auprès des publics, de faciliter les échanges et le partage d'expertise et de compétence entre les acteurs d'un même territoire, tout en stimulant les co-productions de contenus et services.

Grâce aux Investissements d'avenir, de nombreux projets structurants se mettent en place : parmi eux, Estim (Égalité d'accès aux sciences, aux technologies, à l'innovation et au multimédia) piloté par Universcience, en partenariat avec de nombreuses institutions dont l'AMCSTI. Pensé comme un projet au service de l'ensemble des acteurs de la culture scientifique et de leurs publics, il a été bâti de façon collective, décliné en 3 programmes :

- Programme **Numérique** visant à la production et diffusion de contenus numériques.
- Programme **Formation** visant à créer une école de la médiation pour professionnaliser la transmission des savoirs scientifiques et techniques.
- Programme **Gouvernance** de la CSTI visant à accompagner la structuration territoriale.

Un deuxième projet majeur, **Inmédiats**, piloté par Cap Sciences à Bordeaux auquel participe Universcience au côté de 4 autres centres de sciences régionaux, [l'Espace des Sciences (Rennes Bretagne), La Casemate (Grenoble Agglomération), Relais d'sciences (Caen/Basse-Normandie), Science Animation (Toulouse/Midi-Pyrénées)] propose de développer et d'expérimenter de nouveaux outils de médiation culturelle, notamment pour les 15-25 ans, exploitant le potentiel d'innovation des nouvelles technologies numériques. Ce projet contribue au développement d'une richesse collective partant des territoires.

Le projet ESTIM numérique

En permettant d'améliorer la diffusion des ressources à destination des divers acteurs, d'augmenter et de mutualiser les productions de contenus numériques de CSTI, Estim numérique est aujourd'hui l'instrument d'une harmonisation de bonnes pratiques. Il participe à la progression de la professionnalisation des réseaux dans les territoires grâce à une action sur chacun des éléments de la chaîne de médiation numérique.

Le projet met à disposition un portail internet unique de ressources, dédié aux professionnels de la CSTI qui stocke, gère, indexe tous les contenus numériques produits par les acteurs de la CSTI et donne accès à ces productions (modules de formation en ligne...)

2. UNE GOUVERNANCE NATIONALE S'EST ORGANISÉE, AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES TERRITOIRES

La seconde ambition était d'impulser des orientations nationales et d'être en phase avec les besoins des territoires.

Dans le pilotage qui permettrait l'animation la plus efficace de la CSTI, Universcience a souhaité se démarquer d'une gestion centralisée qui ne correspond plus à l'écosystème des politiques publiques de la culture. Il lui importait que la concertation et le dialogue qui ont conduit à la conception de la nouvelle gouvernance se prolongent et fondent la mise en application de la politique publique.

La structuration de la gouvernance de la CSTI s'est fondée sur une co-construction entre le local et le national, base fondamentale de l'efficacité des instances et de la coordination qu'elle porte.

« Nous avons beaucoup avancé. Mais nous sommes là pour poursuivre la réflexion et évoluer, en gardant toujours à l'esprit ce principe de subsidiarité par rapport aux expertises, au travail de proximité, à la façon de relever les défis, dans un souci de préservation, mais aussi de promotion, de l'identité des différents acteurs. Si certains sont plus visibles, d'autres le sont moins, ou ont une parole différente, et doivent pouvoir exprimer ces sensibilités. » Claudie Haigneré, lors du Forum national de décembre 2012

Articuler Porter la voix Dialoguer
Lier Être à l'écoute Insuffler
Faire résonner Piloter Animer
Coordonner

EXIGENCE 2.1

ASSURER UNE CO-RÉFLEXION PERMANENTE ARTICULANT LE NIVEAU NATIONAL ET LE NIVEAU LOCAL

» COMMENT ASSURER UNE BONNE REPRÉSENTATION DE TOUS LES ACTEURS AU NIVEAU DES INSTANCES DE PILOTAGE ?

LE DÉFI - Permettre à chacun de trouver sa place dans la gouvernance.

Dès le départ, le GNR a été soucieux d'assurer la bonne représentativité des divers acteurs dans les instances nationales, en particulier auprès des ministères. Il avait ainsi défendu l'importance de choisir des personnalités pour leur capacité à porter la voix d'une famille d'acteurs, leur compétence, leur volonté de travailler en concertation ainsi que leur capacité de mobilisation et d'influence. Ce souci avait été aussi celui de la mission d'inspection qui avait recommandé de composer le Conseil national de représentants de l'État, des différents niveaux de collectivités territoriales, des grands établissements de CSTI, des universités, des organismes de recherche, et enfin des principaux réseaux et catégories de structures intervenant en CSTI.

La composition du Conseil national, décidée par les ministères de tutelle d'Universcience, a suivi ces principes. Présidé par le président d'Universcience, en sa qualité de pôle national de référence de la CSTI, il regroupe des membres choisis pour leur expertise et leur engagement dans le champ de la CSTI, tant au niveau national que territorial, tant dans les institutions publiques que dans la société civile. Cette instance a intégré des sensibilités couvrant l'ensemble du champ de la CSTI : les personnalités qui l'ont composée se répartissent en un collège des opérateurs (tels que représentants du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), des centres de sciences, des muséums, des associations d'édu-

Le fonctionnement du Conseil national

Il est prévu que le Conseil national se réunisse en tant que de besoin et au moins deux fois par an sur convocation de son président : il s'est réuni plus de trois fois avant le Forum national de 2012 et deux fois en 2013. Les membres se sont par ailleurs montrés très mobilisés lors des consultations sur les politiques publiques du MCC, du MESR et du ministère de l'Éducation nationale.

Le Conseil national est le lieu où s'élaborent des propositions, des grandes orientations, des recommandations, dans une réelle ouverture et liberté d'expression.

Instance de réflexion, d'orientation politique et d'impulsion stratégique, d'expertise et d'accompagnement, il a pour mission d'éclairer le Gouvernement en matière de politique nationale de culture scientifique, technique et industrielle dans le cadre des objectifs fixés par la stratégie nationale de recherche et d'innovation ou par les stratégies territoriales.

Pour retrouver les actes des forums nationaux et les lettres de la CSTI :

<http://www.universcience.fr/fr/nous-connaître/contenu/c/1248137143543/estim-gouvernance-de-la-csti/>

<http://www.universcience.fr/fr/nous-connaître/contenu/c/1248116797734/lettres-de-la-csti/>

cation populaire, des universités, des organismes de recherche et des entreprises...) aux côtés d'un collège plus institutionnel (tels que représentants des ministères de la recherche et de la culture, de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'ARF et des territoires, des Académies...) et d'un collège de personnalités qualifiées, issues principalement du monde de la recherche.

Le Comité opérationnel – réuni 5 fois en 18 mois – est de fait l'organe de liaison entre les territoires et le Conseil national. Il est composé de représentants d'Universcience, de l'Office de coopération et d'information muséographiques (Ocim), de l'AMCSTI, des Drac (Directions régionales des affaires culturelles), des DRRT (Délégations régionales à la recherche et à la technologie), de la Conférence des muséums et du réseau des musées techniques en région ainsi que de représentants des PTR (ceux-ci doivent constituer au moins la moitié des membres).

Mais c'est là un dispositif qui évolue et vit à l'écoute des acteurs et du contexte de politique publique dans lequel la CSTI s'inscrit. Un travail permanent de remise en question a permis une adaptation progressive des instances pour améliorer la représentativité des acteurs et donner à chacun d'entre eux toute sa place.

C'est le cas par exemple des associations de l'éducation populaire qui sont venues rejoindre le Comité opérationnel, afin d'y garantir une meilleure prise en considération de leur sensibilité.

» COMMENT GARANTIR UN VRAI DIALOGUE ENTRE L'ÉTAT ET LE TERRAIN ?

LE DÉFI - Assurer des échanges national/local (et vice versa) réguliers et agir en tant qu'établissement national (et non parisien) pour bien connecter tous les acteurs – même les plus éloignés géographiquement – à la dynamique engagée
Universcience s'est attaché à faire remonter les idées et besoins en se positionnant dans une attitude d'écoute des initiatives locales.

Pour ce faire, Universcience s'est appuyé sur l'AMCSTI. Au-delà de nombreuses rencontres, un accord-cadre de partenariat a ainsi été signé entre Universcience et l'AMCSTI dès mai 2012. Cet accord prévoit qu'Universcience « fera appel à l'expertise territoriale de l'AMCSTI, de ses adhérents et de ses clubs ainsi que de sa connaissance des acteurs pour faciliter le dialogue sur les territoires, évaluer leurs besoins, développer des services aux professionnels ». Ce lien et ces rencontres avec les acteurs de terrain, indispensables pour la structuration partagée de la CSTI, se sont bien évidemment poursuivis par le biais d'une information régulière, notamment via la lettre de la CSTI, complétant ainsi les échanges engagés avec les conseils régionaux et les PTR.

EXIGENCE 2.2

INTÉGRER LA CSTI DANS LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES

» COMMENT FAIRE ÉMERGER ET RAYONNER LES RÉFLEXIONS COLLECTIVES MENÉES ?

LE DÉFI - Être capable d'une mobilisation fructueuse pour porter la voix de tous ces acteurs.

Universcience s'est mobilisé pour relayer et porter les réflexions au niveau national.

Les instances ont ainsi eu l'occasion d'être forcées de mobilisation et de propositions à l'occasion des consultations nationales pour la définition de plusieurs grandes politiques publiques.

Des propositions, issues du travail de réflexion mené par l'ensemble des acteurs ont ainsi été émises dans le cadre de la consultation sur l'Enseignement supérieur et la Recherche comme lors des consultations sur la refondation pour l'école.

Lancée en décembre 2010, à la suite du Forum national de septembre 2010, la Lettre de la CSTI avait pour vocation de favoriser la diffusion de l'information, à échéance régulière. Universcience l'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués au niveau national et territorial pour les tenir informés des réflexions en cours, des étapes de la construction de la gouvernance et des diverses réalisations et projets. Les Forums nationaux ou en région, les Investissements d'avenir et la construction du projet ESTIM, les projets régionaux, les contributions aux diverses consultations... autant de sujets qui ont été présentés dans ces lettres par lesquelles Universcience entretient un dialogue régulier avec tous. Depuis janvier 2011, 14 numéros ont été diffusés à environ 1200 abonnés.

la lettre de la CSTI 
universcience
la lettre des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle

novembre 2013

Édito



Le 16 octobre dernier, j'ai eu le plaisir de participer à l'installation du 22ème pôle territorial de référence, en région Midi-Pyrénées. La mise en place de ce réseau témoigne du dynamisme de cette région et de ses acteurs. Je tenais à le saluer.

Avec ces 22 pôles déjà construits, la culture scientifique et technique se structure et gagne ainsi en visibilité et en impact. Des PTR qui, comme vous le savez, seront amenés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies territoriales de la CSTI, conformément à la réforme en cours sur la décentralisation.

Par ailleurs, au moment où les régions de la CSTI se trouvent à une étape charnière avec le transfert des crédits aux régions et la négociation des programmes opérationnels pour les fonds structurés européens, j'ai souhaité vous apporter, dans cette lettre, des informations sur ce sujet.

D'autre part, sachez que le troisième forum national de la CSTI se tiendra les 29 et 30 janvier prochains à la Cité des sciences et de l'industrie, organisé en partenariat avec l'AMCSTI et le C2I. Ce forum sera l'occasion de continuer à partager sur la structuration et les projets en cours et à venir, dans nos territoires. Un préprogramme vous sera adressé très prochainement. J'espère vous y voir nombreux.

Le mois de janvier verra également la mise en ligne du portail national de la CSTI qui est actuellement en phase de test. Vous retrouverez dans cette lettre de plus amples détails concernant ce déploiement.

Enfin, je ne pourrais terminer sans souligner le beau succès de la fête de la science dans chacun de nos territoires et souhaiter la poursuite du travail collectif engagé pour la structuration et la visibilité de la CSTI.

Bonne lecture à tous.

Claudie Hagrené
Présidente d'Universcience

Lors de sa participation aux consultations menées pour la **réforme de l'école**, Universcience a indiqué la nécessité que la CSTI fasse partie intégrante de la formation dispensée aux élèves, une revendication portée dès février 2012 pour redonner aux jeunes le goût des sciences et des techniques à l'école et en dehors des établissements scolaires. Dans ses propositions, l'établissement s'est en effet appuyé sur le travail commun mené auparavant avec l'ensemble des acteurs de la CSTI fin 2011 pour renforcer l'éducation des sciences et des techniques à l'école et en dehors de l'école, dans le cadre du plan Science hors l'école. Les dispositions de la loi sur la refondation de l'école de 2013 ont concrétisé ces recommandations, en prévoyant l'intégration de la culture scientifique et technique à l'école.

Autre concrétisation de cette mobilisation des acteurs pour un renforcement de la CSTI dans les apprentissages scolaires : la proposition d'éditer un **vade-mecum sur les ressources et méthodes éducatives développées par les acteurs de la CSTI**, destiné en priorité aux personnels d'informations et d'orientation de l'Éducation nationale a abouti à la mise en ligne effective du *vade-mecum* « Mener un projet de sciences ou de technologies » sur le portail Eduscol des professionnels de l'éducation.

À l'occasion des **Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche**, les PTR, le Comité opérationnel ainsi que le Conseil national ont émis plusieurs recommandations. L'occasion d'insister sur l'importance du dialogue Sciences et société, et le rôle des acteurs de la CSTI dans la diffusion, le partage et l'appropriation des résultats de la recherche, la nécessité d'une meilleure prise en compte de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques aux publics dans l'évaluation des projets et des carrières des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants... Parallèlement, Universcience a également contribué en son nom propre aux Assises et s'est activement mobilisé pour défendre une meilleure visibilité et articulation des actions de la CSTI. Au final, nombre des idées proposées ont été intégrées dans la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, montrant la capacité du réseau à porter une ambition commune et influencer l'avenir de son secteur.

Enfin, auprès du comité de pilotage de la consultation nationale du ministère de l'Éducation nationale sur **l'éducation artistique et culturelle**, Universcience a insisté sur la nécessité de modifier l'appréhension du sujet pour parler d'éducation culturelle, prise dans son sens le plus large. Le Conseil national, en juillet 2012, a ainsi émis des recommandations et a notamment demandé que les pôles territoriaux soient sollicités pour contribuer au volet culture scientifique et technique de la réflexion engagée par le ministère de la Culture et de la Communication dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Cette mobilisation en faveur de la CSTI ne s'est pas arrêtée au niveau national, puisque cette préoccupation a également été portée par Universcience au niveau européen : la Commission européenne a été sensibilisée pour intégrer la CSTI dans ses programmes **“Horizon 2020”** et **“Europe créative”** tout comme le Parlement européen. Universcience a ainsi porté, avec Ecsite, le réseau des centres de sciences européens, des recommandations au programme européen “Horizon 2020” afin que la CSTI fasse partie intégrante des orientations stratégiques de l'Union relatives à la culture, l'éducation et l'innovation.

En outre, un travail collaboratif, important pour la **professionnalisation des acteurs** sur le processus de labellisation, a été porté par les instances. Une étude préliminaire a été réalisée par un groupe de réflexion piloté par Universcience en partenariat avec l'AMCSTI. Ce groupe était composé de représentants d'Universcience et de l'AMCSTI (équipe de pilotage), de directeurs de CCSTI et de représentants de l'Occim, du Réseau des musées techniques, des universités et des associations d'animation scientifique. Des personnalités qualifiées ont été sollicitées ponctuellement en fonction de leur domaine de compétences. Un premier rapport d'étape préliminaire a été présenté au Comité opérationnel de la CSTI le 25 mars 2013. C'est le résultat de cette réflexion élargie qui a été présenté au Conseil national de la CSTI le 16 mai 2013, dans un rapport d'étape intitulé « Éléments de réflexion concernant la mise en place d'un processus de labellisation ouverte à toutes les familles d'acteurs de CSTI ainsi que l'élaboration d'une charte nationale ». Le Conseil national a pris acte de ces réflexions et a recommandé l'élaboration d'une charte de qualité.

Extraits de la loi sur la Refondation de l'école :

« La formation dispensée dans les écoles élémentaires comprend les éléments d'une culture historique, géographique, scientifique et technique [...] ».

« Tout au long de la scolarité, seront développées les relations entre le milieu scolaire et les acteurs du monde scientifique et technologique »

Extraits de la loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche :

« La CSTI fait partie de la stratégie nationale de recherche et est prise en compte dans sa mise en œuvre. »

« La commission de la recherche du Conseil académique adopte les mesures permettant aux étudiants de développer les activités de diffusion de la CSTI »

« Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur s'assure de la valorisation des activités de diffusion de la CSTI dans la carrière des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche »

» COMMENT POSITIONNER LA CSTI AU NIVEAU INTERMINISTÉRIEL ?

LE DÉFI - Mener des actions en adéquation avec le caractère multidimensionnel et l'enjeu sociétal de la culture scientifique, technique et industrielle

Le travail conjoint des instances de gouvernance et d'Universcience a permis de porter la préoccupation de la CSTI dans tous les champs de politiques publiques liées.

Afin de relayer au mieux cette transversalité du champ de la CSTI et de l'apport de celle-ci dans les politiques publiques, Universcience, par la voix de sa présidente, est allé à la rencontre des différents ministres concernés :

- Enseignement supérieur et Recherche, et Culture et Communication, bien entendu, en tant que tutelles ;
- Éducation nationale pour faire valoir les sciences et techniques dans les temps scolaires et périscolaires ;
- Éducation populaire et Vie associative pour rappeler l'importance des associations d'éducation populaire pour la culture scientifique et la nécessité qu'elles bénéficient à ce titre d'un "label" ;
- Droits des femmes pour sensibiliser à l'égalité hommes/femmes dans la CSTI ;
- Innovation et économie numérique, sur la place des entreprises dans la CSTI, le développement de l'esprit d'innovation chez les jeunes, les pratiques et les usages des nouveaux outils numériques ;
- Aménagement du territoire : pour regarder comment les régions pourraient s'emparer du sujet.

Au niveau de la représentation nationale, les contacts ont été également nombreux pour sensibiliser les parlementaires spécialistes des questions d'éducation, de culture, mais aussi les membres de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques...

Le principe d'interministérialité de la culture scientifique et technique a été défendu.

Présent très tôt dans les discussions et réflexions des instances de gouvernance de la CSTI, ainsi que dans le rapport de l'Inspection générale, ce besoin d'interministérialité a été relayé par le Conseil

national dans ses recommandations lors des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est aujourd'hui reconnu dans l'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation ainsi que par la loi ESR ; il a également été repris dans les études de l'OPECST en mars 2013 et les conclusions du groupe Éducation populaire de la commission des affaires culturelles du Sénat.

EXIGENCE 2.3

ASSURER LE FINANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS NATIONAUX ET TERRITORIAUX DANS UN SCHÉMA DE GOUVERNANCE LÉGITIME ET TRANSPARENT

» COMMENT APPORTER SUFFISAMMENT DE MOYENS POUR LA CSTI ET LES PROJETS DE TOUS SES ACTEURS ?

LE DÉFI - Trouver et mutualiser des financements pour assurer le développement des projets

Universcience s'est mobilisé pour préserver les moyens de la CSTI et solliciter de nouvelles sources de financement pour la culture scientifique.

Un travail au niveau européen a permis le maintien dans le 8^e programme Cadre, recherche et développement (PCRD) pour la période 2014-2020 – « Horizon 2020 » – de la dimension « Science dans la société » qui a trait à l'éducation informelle et à la médiation de la science. L'enjeu est d'ouvrir les appels à projets aux musées et centres de science.

Dès l'étape préliminaire du rapport Juppé/Rocard (2010), Universcience s'est mobilisé pour que la CSTI soit intégrée dans le programme des Investissements d'avenir. Le Commissariat général aux investissements d'avenir a attribué, dans le cadre de son programme pour l'égalité des chances, une première enveloppe de 50 M€ pour le développement de la CSTI. Une nouvelle mobilisation a permis le doublement de cette enveloppe, soit 50 millions supplémentaires. Universcience n'est pas intervenu dans le comité de pilotage des investissements d'avenir, garantissant en cela l'impartialité des choix effectués.

Le soutien de l'Agence nationale de la recherche a été obtenu. Un nouveau critère en faveur des actions de culture et commu-

nication scientifiques a été inséré dans les appels à projets de l'agence dès 2012 : désormais, les projets de recherche peuvent inclure une part de diffusion de la recherche vers les publics, en partenariat avec les acteurs de la CSTI.

Universcience a également mobilisé les collectivités territoriales pour que la culture scientifique soit intégrée dans leurs politiques locales, que ce soit au travers de l'innovation, de la formation ou du concept de société inclusive, et que la préparation des programmes opérationnels, préalables à l'attribution de fonds structurels européens, n'omette pas de prendre en compte cette dimension.

» COMMENT ASSURER L'AFFECTATION ÉQUILIBRÉE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ?

LE DÉFI - Mettre en place une gestion transparente et responsable des crédits

À la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Universcience a assuré la gestion des crédits de CSTI, en lien avec la Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI) et les DRRT.

Ces fonds ont été affectés à une ligne comptable spécifique dans le budget d'Universcience. Les principes qui ont guidé la distribution des crédits de la culture scientifique sont : le respect des engagements de l'État, la transparence quant à l'affectation des moyens financiers, la cohérence avec les missions des structures.

Dépendant largement des engagements pris dans le cadre des contrats de projets État-région – ce qui n'est pas sans la contraindre – la répartition de l'enveloppe nationale entre les régions était donc effectuée par Universcience et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche après consultation des DRRT, conformément au protocole relatif à la gestion de ces crédits signé par les deux ministères de tutelle et Universcience.

L'affectation de l'enveloppe régionale relève des services déconcentrés du MESR qui ont une connaissance précise des acteurs de leur territoire. Les DRRT proposent des montants attribués aux acteurs qu'ils désignent tandis qu'au niveau national, Uni-

verscience et la DGRI valident ces propositions. Universcience assure ensuite la gestion des dossiers de demande de subvention de chacun des acteurs qui lui sont transmis sous couvert du DRRT. Aucun dossier ne peut être traité directement sans validation préalable par le DRRT. La péréquation territoriale des financements relève donc de la responsabilité des services déconcentrés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le Conseil national et le Comité opérationnel ont régulièrement été informés sur le traitement des crédits de la CSTI, conformément au décret du 24 avril 2012.

Universcience s'est par ailleurs mobilisé dans le cadre des Investissements d'avenir en tant que partie prenante et pilote d'un projet.

Universcience a répondu à l'appel à projets initié par le Commissariat général à l'investissement en déposant le projet intitulé ESTIM qui associe 32 partenaires du monde de la culture, de l'éducation, de la recherche, de l'industrie et des médias.

Ce projet compte trois volets décrits précédemment, parmi lesquels le volet ESTIM-Gouvernance, doté d'un montant de 2M€ par le CGI, dont 75% sont destinés à être redistribués aux PTR afin de les aider à mener à bien leur mission.

De son côté, le projet ESTIM-Numérique a développé un système d'aide à la création numérique doté de 3,4M€. Ceci complète l'aide apportée par des outils comme le portail national de la CSTI qui permettra à chaque territoire de disposer gratuitement de fonctionnalités lui permettant de constituer son propre portail territorial.

CONCLUSION

La nouvelle gouvernance pour la CSTI a organisé, en un temps court – 20 mois – un espace de dialogue pour une expression plus forte et plus structurée des acteurs dans le cadre des grands chantiers politiques. Encore récente, cette structuration demande à être consolidée et améliorée.

UNE DYNAMIQUE BIEN ENGAGÉE...

Tout ce dispositif, sa construction et son futur s'inscrivent dans la réaffirmation de la priorité de la CSTI au niveau national. En effet, l'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation présenté en mai 2013 par Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, comprend un chapitre dédié à la CSTI. L'action 5 «Encourager la culture scientifique et technique et le dialogue science / société» fait part du rôle que tiendra le Conseil national de la culture scientifique et technique pour les plans d'actions. Le réseau, à l'issue de ces mois de travail collaboratif, s'est considérablement étoffé, les acteurs qui le composent bénéficient d'une position consolidée, en particulier l'AMSCTI.

Le développement doit se poursuivre aussi à l'échelon territorial. Or la dynamique régionale est bien vivante. Le 22^e PTR a été mis en place récemment, en novembre 2013 : dès lors, 22 PTR sur un total de 26 régions fonctionnent aujourd'hui, laissant présager l'accroissement du dynamisme local. D'autre part, 10 forums territoriaux se sont déjà tenus en 2013 et ceux qui devraient avoir lieu en 2014 et 2015, font la même promesse. Quant à ESTIM-Gouvernance qui, avec son financement, accompagne la mise en place de la nouvelle organisation des acteurs pour porter l'impulsion d'une politique commune de CSTI au niveau national et territorial, il doit perdurer jusque fin 2015 : la poursuite de la dynamique est ainsi assurée pour les années à venir.

En cohérence et en continuité avec cette nouvelle dynamique territoriale, les régions seront outillées pour s'emparer de leur compétence dans la gouvernance locale de la CSTI. La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche place en effet la région dans un rôle de coordination et gestion des initiatives territoriales de CSTI : «*La région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement. L'Etat transfert aux régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives.*» [Article L214-2]

... PLEINE DE PROMESSES POUR L'AVENIR

La gouvernance est donc en marche et doit se poursuivre, articulant stratégie et ressources entre les niveaux national et territorial. Le dispositif mis en place par Universcience constitue un cadre de travail et d'innovation au service de l'ambition de la culture scientifique, technique et industrielle qui vivra par un engagement collectif au service des publics. La mise en place des instances et la structuration régionale permettent aujourd'hui aux acteurs de la CSTI d'être force de proposition et de dialogue, tant auprès de l'État stratège que des territoires auxquels ont été délégué la compétence dans ce champ. Trois années intenses d'engagement d'Universcience au service de la CSTI et des acteurs, avec le souhait que chacun puisse continuer à s'exprimer, au bénéfice de nos publics.

ANNEXES

LISTE DES MEMBRES DU PREMIER CONSEIL NATIONAL DE LA CSTI

présidence	Claudie Haigneré , présidente d'Universcience
1	Roger Genet , directeur général de la recherche et de l'innovation, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
2	Jean-François Collin , secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication
3	Pascale Briand , directrice générale de l'Agence nationale de la recherche
4	Gilles Bœuf , président du Muséum national d'histoire naturelle
5	Gérard Mestrallet , président du CA du Conservatoire national des art et métiers
6	Alain Rousset , président de l'Association des régions de France
7	Bernard Alaux , directeur de CAP-Sciences de Bordeaux, porteur du projet Investissements d'avenir INMEDIATS
8	Christian Amatore , Académie des sciences, délégué à l'éducation et à la formation
9	Marie-Christine Blandin , sénatrice du Nord/Europe/Écologie les verts, présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication
10	Jean-François Cervel , inspecteur IGAENR
11	Jean Chambaz , président de l'université Pierre-et-Marie-Curie - Paris 6
12	Yves Coppens , paléontologiste, professeur honoraire du Collège de France
13	Alain Fuchs , président de l'Alliance des organismes de recherche Athena, PDG du CNRS
14	Jamy Gourmaud , journaliste et animateur de l'émission "C pas sorcier"
15	Fabrice Hubert , représentant du collectif <i>Pour un Exposcience en région Lorraine</i> (PERL) auprès du Collectif inter-associatif pour la réalisation des activités scientifiques et techniques internationales (Cirasti)
16	Marie-Claude Maurel , directrice de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), administratrice de l'Institut Universitaire de France
17	Christine Petit , médecin et chercheur en biologie, professeur au Collège de France (chaire de génétique et physiologie cellulaire)
18	Catherine Procaccia , sénatrice du Val-de-Marne, membre de l'Office parlementaire des choix scientifique et technique
19	Bruno Revellin-Falcoz , ancien vice-président du groupe Dassault-Aviation et président de l'Académie des technologies
20	Cédric Villani , professeur à l'université de Lyon, directeur de l'Institut Henri-Poincaré

LES PÔLES TERRITORIAUX DE RÉFÉRENCE (PTR) (4 SEPT. 2013)

	FORME DU PÔLE TERRITORIAL	RÉFÉRENT
ALSACE	Consortium composé de quatre catégories d'acteurs (13) : acteurs de la CSTI, organismes de recherche et universités, collectivités, État	S. Kauffmann, DRRT <i>serge.kauffmann@recherche.gouv.fr</i> 03 88 21 67 39
AQUITAINE	Cap sciences, CCSTI	B. Alaux, directeur de Cap sciences <i>b.alaux@cap-sciences.net</i> 05 56 01 07 07
AUVERGNE	En cours	
BOURGOGNE	En cours	
BRETAGNE	Consortium composé de 3CCSTI, musée des Télécoms, Océanopolis, Les Petits Débrouillards, 4 universités, conférence des grandes écoles, conférence des organismes de recherche	M. Cabaret, directeur de l'Espace des sciences <i>daniele.zumfolo@espace-sciences.org</i> 02 23 40 66 40
CENTRE	Centre Sciences, CCSTI	O. Morand, directeur <i>centre.sciences@wanadoo.fr</i> 02 38 77 11 06
CHAMPAGNE-ARDENNE	Accustica, CCSTI	N. Noguès, directrice <i>nicole.nogues@accustica.org</i> 03 26 06 73 79
CORSE	A Rinascita, CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement)	B. Thibault, responsable du pôle CSTI <i>bthibault@cpi-centrecorse.fr</i> 04 95 47 72 39
FRANCHE-COMTÉ	Pavillon des sciences, CCSTI	S. Cordier, directeur <i>samuel@pavillon-sciences.com</i> 03 81 97 18 21
GUADELOUPE	Archipel des sciences	G. Potiron, directeur <i>directeurads@orange.fr</i> 05 90 25 80 48 / 06 90 63 46 54
GUYANE	La Canopée des sciences, CCSTI	H.-P. Deliou, O. Marnette <i>omarnette@hotmail.com</i> <i>ccsti973t@gmail.com</i> 06 94 23 05 25
ILE DE FRANCE	En cours	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	En cours	
LIMOUSIN	Récréasciences, CCSTI	S. Rémy, présidente <i>recreasciences@wanadoo.fr</i> 05 55 32 19 82

LORRAINE	Réseau Hubert-Curien (université de Lorraine) – consortium d'acteurs (20) de la CSTI, de la recherche et de l'enseignement supérieur, des collectivités et de l'État	Vincent Anciaux, directeur <i>vincent.anciaux@univ-lorraine.fr</i> 03 54 50 40 36 / 06 84 57 16 82
MARTINIQUE	Le Carbet des sciences, CCSTI	Christophe Simonin, directeur <i>b.alaux@carbet.sciences@gmail.com</i> 05 96 59 75 02
MIDI-PYRÉNÉES	Consortium organisé autour d'un comité de pilotage (État/Région) et d'un comité d'orientation d'acteurs composé de trois collèges. Secrétariat État/Région.	J. Langot, directeur de sciences / Animation <i>johan.langot@science-animation.org</i> C. Nioche, directrice des Petits Débrouillards <i>direction.mp@lespetitsdebrouillards.org</i>
NORD-PAS DE CALAIS	Réseau régional des CCSTI	F. Marsal, directeur du Forum des sciences <i>franck.marsal@cg59.fr</i> 03 59 73 95 88
NORMANDIE BASSE	Relais de sciences, CCSTI	B. Dosseur, directeur <i>bdosseur@relais-sciences.org</i> 02 31 06 60 52
NORMANDIE HAUTE	Sciences Action, CSSTI	J.-F. Passegue, directeur <i>jf.passegue@scienceaction.asso.fr</i> 02 35 89 42 27
PAYS DE LA LOIRE	Consortium correspondant à la commission CSTI du CCRRT composé de 44 membres (CCSTI, universités, recherche, éducation populaire, collectivités, éducation, État)	J.-Y. Buzaré, vice-pdt du Conseil scientifique de l'université du Maine <i>jean-yves.buzare@univ-lemans.fr</i> 02 43 83 30 29
PICARDIE	Ombelliscience, CCSTI	M. Debèvre, directrice <i>debivre@ombelliscience.fr</i> 03 22 95 73 97
POITOU-CHARENTES	Espace Pierre Mendès-France, CCSTI	Didier Moreau, directeur <i>didier.moreau@emf.fr</i> 05 49 41 38 56
PROVENCE – ALPES CÔTE D'AZUR	Réseau Culture Science. Consortium composé d'universités, organismes de recherche, musées, associations de médiation, bibliothèques ayant signé une charte d'engagement	S. Peuzin, CR Paca / J.-P. Nabot, DRRT Paca <i>culture.science.paca@gmail.com</i> 04 86 67 34 39
LA RÉUNION	Sciences Réunion, CCSTI	J. Caratini, directeur <i>direction@sciences-reunion.net</i> 02 62 92 24 39
RHÔNE-ALPES	Consortium composé de 2 centres de sciences, 2 PRÉS, association astronomie, Musée des confluences, Drac, DRRT, Conseil régional, rectorat	S. Jullian, DRRT <i>sophie.jullian@recherche.gouv.fr</i> 04 26 99 82 13



*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

*Le Ministre de la Culture
et de la Communication*

Paris, le 08 DEC. 2010

Madame la Ministre,

Vous avez organisé, le 28 septembre 2010, un forum territorial destiné à jeter les bases de la mission d'Universcience, établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie en tant que pôle de référence national pour la culture scientifique et technique, animateur du réseau des acteurs de la CSTI au plan national et en région (centres de culture scientifique, technique et industrielle, associations, universités et muséums).

Ce forum a confirmé l'ambition qui est la nôtre d'accorder à la culture scientifique et technique une place éminente dans l'objectif d'un accès à la culture pour chacun, dans le renouvellement de l'enseignement des sciences et dans le programme d'action visant à promouvoir l'égalité des chances. La culture scientifique et technique doit ainsi se donner pour finalité un meilleur partage du savoir et un enrichissement culturel de chaque citoyen, à travers la découverte, mise à la portée de tous, de nouvelles visions du monde.

Vous avez donc aujourd'hui pour mission de fédérer les acteurs au sein d'une nouvelle gouvernance au niveau national, garante de la concertation et de la prise en considération des intérêts de chacun, outil de votre dialogue permanent avec le terrain. Votre démarche devra permettre de proposer des programmes communs visant à définir des projets pédagogiques et de médiation innovants, de développer de nouveaux territoires éditoriaux. Votre action devra s'attacher à renouveler et élargir les publics. Elle s'inscrira pleinement dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) et dans les stratégies territoriales (STRATER).

.....

Madame Claudie HAIGNERE
Présidente de l'Etablissement public du
Palais de la Découverte et de la Cité
des sciences et de l'industrie
Ancien Ministre
UNIVERSCIENCE
Cité des Sciences et de l'Industrie
30 avenue Corentin Cariou
75930 PARIS CEDEX 19

A cette fin, d'un commun accord, nous avons décidé le transfert sur Universcience des budgets du Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur correspondant au soutien des actions des centres de culture scientifique et technique. Acté en loi de finances, ce transfert se fera à montant constant et dès 2011. La définition des modalités de gestion et d'attribution de ces crédits, dans le respect des règles et des équilibres, fera partie du cahier des charges que vous aurez à établir. Votre plafond d'emplois sera par ailleurs revu à la hausse d'un ETP par transfert au Ministère de la culture et de la communication afin de pouvoir conduire cette mission.

Ce réseau que vous allez constituer vous donnera l'opportunité d'un véritable décloisonnement et d'aller encore plus loin dans le progrès et le rayonnement de la culture scientifique, notamment grâce à la mutualisation de supports et de moyens mais aussi par la création, l'échange ou la coproduction de contenus innovants.

A très brève échéance, dans le cadre du programme « Emploi et égalité des chances » des investissements d'avenir, Universcience jouera un rôle actif dans la mise en réseau des acteurs sélectionnés en s'appuyant sur les avis d'une instance collégiale représentative des acteurs de la culture scientifique et technique à tous les niveaux du territoire. Cet appel suscitera l'émergence de projets originaux pour soutenir une évolution dans la présentation et l'enseignement des sciences et techniques, pour donner une impulsion à la culture scientifique et technique sur le territoire, et pour soutenir des initiatives favorisant l'accès à la culture pour chacun et l'égalité des chances.

La variété et l'ampleur des projets retenus dans ce cadre attesteront d'un premier changement d'échelle des actions de la culture scientifique et technique, objectif majeur de la mission qui vous est confiée.

Nous souhaitons connaître vos premières propositions concrètes d'ici la fin du premier trimestre 2011 afin que la nouvelle gouvernance puisse se mettre graduellement en place à partir de l'année 2011.

Il va de soi que nos services vous apporteront l'appui nécessaire au bon avancement de vos travaux. A cette fin, une inspection conjointe sera parallèlement conduite de manière à accompagner cette évolution.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre meilleure considération.

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE

F. Mitterrand

Frédéric MITTERRAND

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2012-572 du 24 avril 2012 relatif au Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle

NOR : *ESRR1203648D*

Publics concernés : acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle et utilisateurs des structures dédiées à la diffusion de cette culture.

Objet : création d'une instance consultative en matière de culture scientifique, technique et industrielle.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle a pour objectif de coordonner l'action des différents acteurs nationaux et locaux intervenant dans ce secteur. Il vise notamment à définir les actions prioritaires en matière de programmation des opérations dans ce secteur d'activité. Il donne un avis sur les crédits alloués par l'Etat aux différents acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle. Composé de vingt et un membres, il comprend des représentants de l'Etat et d'établissements publics représentatifs du domaine de la culture scientifique, technique et industrielle, ainsi que des personnalités choisies en raison de leurs compétences dans ce secteur. Le conseil national s'appuie sur un comité opérationnel, placé auprès de lui et composé au moins pour moitié de représentants de pôles territoriaux, qui élabore notamment un rapport relatif aux crédits alloués par l'Etat au réseau.

Références : le texte peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la culture et de la communication et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 111-1, L. 111-5 et L. 112-1 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Etablissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, notamment son article 2,

Décète :

Art. 1^{er}. – Les pôles territoriaux de référence sont choisis parmi les personnes morales de droit public ou privé qui agissent pour le développement et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Il peut également s'agir d'un musée relevant d'une collectivité territoriale ou d'un groupe de collectivités territoriales.

Ces pôles sont désignés par le préfet de région, après consultation du président du conseil régional.

Les pôles territoriaux de référence participent à l'animation du réseau territorial de culture scientifique, technique et industrielle. Ils instruisent les propositions susceptibles d'être soumises au niveau national, ainsi que les demandes de financement qui les accompagnent. Ils veillent à la mise en œuvre des opérations définies au niveau national.

Art. 2. – Il est créé pour cinq ans un Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle. Placé auprès des ministres chargés de la culture et de la recherche, il est chargé d'apporter son expertise pour l'élaboration d'une politique nationale en la matière. Il est consulté sur la programmation des opérations menées dans les régions, sur les modalités d'évaluation de leur impact et sur la répartition des crédits alloués par l'Etat.

Art. 3. – Le conseil national est présidé par le président de l'Etablissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie.

Il comprend en outre vingt membres :

1° a) Un représentant du ministre de la recherche ;

- b) Un représentant du ministre de la culture ;
- c) Un représentant de l'Agence nationale de la recherche ;
- d) Un représentant du Muséum national d'histoire naturelle ;
- e) Un représentant du Conservatoire national des arts et métiers ;

2° Le président de l'Association des régions de France ou son représentant ;

3° Quatorze personnalités qualifiées.

Les membres mentionnés au 3° sont nommés par arrêté des ministres chargés de la recherche et de la culture. Leur mandat est de cinq ans.

Art. 4. – Le conseil national est assisté d'un comité opérationnel qui instruit les propositions des pôles territoriaux de référence, prépare les avis du conseil national, effectue toute étude à sa demande et fait rapport chaque année de l'utilisation des crédits alloués par l'Etat au réseau. Les membres du comité opérationnel, composé au moins pour moitié de représentants des pôles territoriaux, sont désignés par le président de l'Etablissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, qui en assure la présidence personnellement, ou par son représentant.

Art. 5. – Le secrétariat du conseil national et du comité opérationnel est assuré par l'Etablissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie.

Art. 6. – Le ministre de la culture et de la communication et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 avril 2012.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
LAURENT WAUQUIEZ

Le ministre de la culture
et de la communication,
FRÉDÉRIC MITTERRAND

